

SAGE DES LACS MEDOCAINS

SIAEBVELG - 2A, rue de la Poste - 33121 Carcans
Tél : 05.57.70.10.57/06.64.95.20.01 – Email : frank.quenault@siaebvelg.fr

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 30 juin 2021 – 14h30

Présents :

Laurent Peyrondet (Maire de Lacanau, Président du SIAEBVELG), Denis Chaussonnet (Commune de Brach), Patrick Meiffren (Maire de Carcans, Vice-Président de la CdC Médoc Atlantique), Pascal Abiven (commune d'Hourtin, Vice-Président du SIAEBVELG), Jean-Claude Peintre (Commune d'Hourtin), Alain Bertrand (Commune de Lacanau), Gérard Glaentzlin (Commune de Lanton), Jean-Jacques Maurin (Commune du Temple), Catherine Guillerm (Commune de Lège Cap-Ferret), Gabriel Marly (Commune de Lège Cap-Ferret, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon), Hervé Durand (Commune de Salaunes), Didier Chautard (Maire de Saumos, Vice-Président de la CdC Médulienne), Marie Varenne (Commune de St-Laurent Médoc), Lionel Montillaud (Maire de St-Hélène, Vice-Président de la CdC Médulienne), Tugdual Drean (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon), Nathalie Briche (Conseil Départemental de la Gironde), Jean Martin (Fédération des AAPPMA de Gironde), Jean-Francis Seguy (Fédération de Chasseurs de la Gironde), Julie Campguilhem (GRCETA) Jean-Jacques Heraud (Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest), Luc-Olivier Delebeque (CRPF), Gérard Larrue (ARDFCI), Jean Peragallo (DFCI), Dominique Blanc (DFCI), Elisabeth Arnaud (SEPANSO), Patrick Point (Vive la Forêt), Lola Deschamps (CEN Aquitaine) Michel Robert (AMAF), Jean-Claude Dartiguelongue (Ligue Aquitaine de Ski Nautique), Alain Jacob (Ligue Aquitaine de Voile), Benoît Fritsch (RNN des Prés salés d'Arès et de Lège), Alexandre Bergé (DDTM), Bruno Nicoleau (OFB), Mickaël Chenard (OFB), Florane Le Bihanic (OFB Parc Naturel Marin Arcachon), Xavier Fonteneau (ONF).

Excusés :

Jean-Jacques Corsan (Conseil Régional Nouvelle Aquitaine), Pascale Got (Département de la Gironde), Sophie Brana (Maire du Porge, Vice-Président du SIAEBVELG), Didier Deyres (Commune du Porge), Karine Nouette (Maire du Temple, Vice-Présidente de la CdC Médulienne), Laëtitia Maloubier (PNR Médoc), François Sargos (RNN de l'étang de Cousseau), Lionel Lagarde (Sous-Préfet de Lesparre), Aurore Bascouert (DREAL), Mélina Lamouroux (Agence de l'eau), Caroline Astre (Agence de l'Eau), Katia Perrin (Conservatoire du Littoral).

SDAGE PDM ET PGRI DU BASSIN ADOUR GARONNE

Monsieur Peyrondet explique que le Préfet de Région et le Président du Comité de Bassin, M. Alain Rousset, sollicitent la CLE pour avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SDAGE, le Programme De Mesures, PDM et le Plan de Gestion des Risques Inondations, PGRI du bassin Adour Garonne pour la période 2022-2027.

Les documents étaient consultables sur le site de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les liens ont été transmis par mail. Monsieur Berge, DDTM, présente une synthèse des documents qui est jointe à ce compte-rendu.

Suite aux présentations, il est discuté des objectifs fixés dans le SDAGE pour le bon état des masses d'eau, de la compensation à la destruction des zones humides avec la perte de leurs fonctionnalités, et le lien entre le SDAGE et les documents d'urbanisme.

Il est proposé plusieurs observations à formuler sur ces documents.

- Tout d'abord, il est souligné l'importance des mesures prises pour l'adaptation aux changements climatiques que la CLE soutient. Sur le bassin versant des lacs médocains, la déclinaison de ces mesures passe avant tout par la **préservation du niveau de la nappe des sables du plio-quaternaire**. En effet, le bassin versant, les enjeux de l'eau en termes de milieux aquatiques, de zones humides, de biodiversité et d'activités économiques (tourisme, sylviculture, agriculture) sont directement dépendants du maintien de cette nappe.
- Sur les mesures qui concernent la qualité des eaux, il apparaît important d'insister davantage sur la **problématique d'eutrophisation et de comblement des lacs**. Les dernières études menées avec les universitaires de Bordeaux ont permis de mieux évaluer dans le temps ces phénomènes. Ces évaluations montrent l'urgence à agir surtout dans le contexte des changements climatiques ceci d'autant plus que sur les lacs, les conséquences de l'eutrophisation seront difficilement réversibles. De nos actions actuelles dépendent donc pour les décennies et les siècles à venir la qualité de nos lacs, leur biodiversité et les usages qui pourront s'y développer. Les actions proposées sur ce sujet autour de la réduction des pollutions diffuses sont les bonnes. Il s'agira de les accompagner d'un point de vue technique, réglementaire et financier.
- Il est enfin proposé d'identifier la **préservation des « lagunes forestières » et des "rives des lacs et étangs aquitains" en tant que « zones humides » particulières**. Suite aux dégradations rapides de ces milieux, ils font maintenant l'objet d'un Plan National d'Actions validé en début d'année et animé par le Conservatoire Botanique Sud Atlantique. Le SIAEBVELG a anticipé ce nouvel enjeu en l'insérant dans ses nouveaux plans de gestion. Le SDAGE pourrait intégrer quelques éléments sur ce sujet prioritaire qui intéresse non seulement la biodiversité mais aussi la qualité d'eau des lacs.

Monsieur Peyrondet propose ensuite un vote de principe :

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Locale de l'Eau, donne à l'unanimité un avis favorable sur les documents présentés avec trois observations à formuler sur la nappe du plio-quaternaire, l'eutrophisation et les zones humides.

AVIS DE PRINCIPE SUR LE PROJET DE LAGUNAGES AGRICOLES FINANCE PAR DU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur Peyrondet explique que le SIAEBVELG est lauréat de l'appel à projets de l'Entente pour l'Eau pour la restauration de zones humides en tête de bassin versant. L'Entente pour l'Eau regroupe les Services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Le projet proposé par le SIAEBVELG est directement lié à la mise en œuvre du SAGE des Lacs Médocains en particulier les dispositions sur la prévention de l'eutrophisation, la gestion équilibrée des niveaux d'eau et la préservation des milieux aquatiques.

Monsieur Abiven, vice-Président du SIAEBVELG en charge de ce projet rappelle les aménagements et les suivis prévus pendant la période 2021-2024. Ces aménagements comprennent trois parties complémentaires de l'amont vers l'aval : des lagunages en zones agricoles, une dispersion de l'eau en forêt et une restauration des zones humides au niveau des lacs.

Monsieur Jatzebski, exploitant agricole, présente le projet de création d'environ 150 ha de lagunages agricoles. Ce projet est préparé avec l'ensemble des exploitants du bassin versant de la Caillava à Hourtin et St-Laurent Médoc. Il serait directement porté et financé par les agriculteurs. L'investissement initial et la perte d'exploitation agricole seraient financés par l'installation de panneaux solaires photovoltaïque. Frank Quenault animateur du SAGE, présente alors les éléments techniques du dossier préparé avec le comité de pilotage de la démarche et Pierre Anschutz, enseignant chercheur à l'Université de Bordeaux. Le dossier technique est joint en annexe.

Le projet fait l'objet de débats en particulier pour préciser des éléments techniques, financiers et réglementaires de ce dossier : la priorité géographique des sites proposés par rapport aux autres secteurs agricoles du bassin versant ; la production de biomasse sur les lagunages ; les éléments de chiffrages économiques en investissement, fonctionnement et pertes d'exploitations ; le contexte réglementaire.

Monsieur Peyrondet rappelle que le vote du jour correspond à un avis technique de principe sur le projet. Les exploitants agricoles souhaitent en effet cet avis avant d'engager les études techniques, juridiques et financières. Le projet sera à nouveau soumis à l'avis de la CLE au moment du dépôt officiel du projet.

Monsieur Peyrondet lit le message de François Sargos, Conservateur de la RNN de l'Etang de Cousseau qui s'excuse pour cette réunion et indique sa position sur ce projet : « Je renouvelle, à titre personnel et professionnel, mon adhésion forte au projet de lagunages agricoles. »

Monsieur Peyrondet propose ensuite un vote de principe sur le projet :

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Locale de l'Eau, donne à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Patrick Point, VLF), un avis favorable sur le projet porté par les exploitants agricoles pour la création de lagunages agricoles financés par du solaire photovoltaïque.

PRESENTATION DES SUIVIS DE LA NAPPE DU PLIO-QUATERNAIRE A SAUMOS PAR JEAN PERAGALLO, PRESIDENT DE L'ASA DE DFCI

Le diaporama de la présentation ainsi qu'une monographie sur les résultats obtenus sont joints en annexe de ce compte-rendu.

La séance est levée à 17h30.



Laurent Peyrondet
Maire de Lacanau
Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE des Lacs Médocains

